



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-6340>

Département(s) de publication : **71**

Annonce n° **26-6340**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : SDIS de Saône-et-Loire

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 28710001000019

**Ville** : Sancé

**Code postal** : 71000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 71

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation** : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=687793&orgAcronyme=q9t>

**Identifiant interne de la consultation** : 2026\_drones\_sdis71

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Ségolène NEYTARD

**Adresse mail du contact** : service.marches@sdis71.fr

**Numéro de téléphone du contact** : 0385353732

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : 1 / Lettre de candidature : Identification du candidat qui se présente seul ou désignation du mandataire par ses co-traitants 2 / Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Justification de l'inscription sur un registre professionnel (RCS, RM notamment) Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalité des entreprises. 3 / Déclaration de non-exclusion des marchés publics : Déclaration sur l'honneur certifiant que l'opérateur n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création ou du début d'activité de l'opérateur économique.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références : Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 10/02/2026 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : agents du SDIS dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, habilités à passer des bons de commande et des marchés subséquents

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : acquisition de drones et accessoires

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 35613000

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : acquisition de drones et accessoires

**Lieu principal d'exécution du marché** : Sancé (71000)

**Durée du marché (en mois)** : 10

**Valeur estimée (H.T.)** : 80000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Toutes questions des opérateurs économiques qui seraient nécessaires à la préparation des propositions devront être formulées par écrit via la plateforme électronique <https://www.ternum-bfc.fr>. L'expéditeur des courriels envoyés aux candidats sera « TerNum - Territoires Numériques Bourgogne - Franche-Comté (nepasrepondre@marches.ternum-bfc.fr) ». Les candidats doivent veiller à identifier cet expéditeur comme fiable. Les opérateurs économiques doivent poser les questions au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. En cas de difficultés concernant l'utilisation de la plateforme, les opérateurs peuvent joindre le service support de la plateforme ARNIA ou le service commande publique du SDIS de Saône-et-Loire. La forme retenue pour l'exécution du contrat un accord-cadre mixte, à savoir avec bons de commande et marchés subséquents, avec montant minimum (40 000,00 Euros HT) et avec montant maximum (80 000,00 Euros HT), mono-attributaire, en application des articles R2162-1 et suivants du code de la commande publique (CCP). Les bons de commande correspondent à la demande d'exécution d'une prestation définie au bordereau des prix unitaires (BPU) pour laquelle seule la quantité reste à définir. Les marchés subséquents permettent de réaliser des prestations complémentaires non listées au BPU. Ils fixent entre les parties au marché les termes non définis par ce dernier. Chaque marché subséquent est composé d'un bon de commande et du devis proposé par le titulaire et accepté par le SDIS s'agissant du montant de la prestation et des délais de réalisation. Cette acceptation est matérialisée par l'envoi au titulaire du bon de commande correspondant à la ou

aux prestations complémentaires. Le devis n'est pas signé par le SDIS. Dans le cadre des marchés subséquents, le titulaire s'engage à ne pas présenter des offres de prix excédant ceux de son barème usuellement pratiqué à l'égard de sa clientèle. Les offres seront jugées selon la grille de critères indiquée dans le règlement de consultation. Le présent marché est conclu à compter de la notification. Les parties sont alors engagées juridiquement l'une envers l'autre dès cette date. Les prestations s'achèveront le 31 décembre 2026. Budget de l'acheteur - Facture électronique exclusivement sur <https://chorus-pro.gouv.fr> - Délai de 30 jours - avance : dans les conditions prévues au marché Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants : référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du code de justice administrative) ; référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ; recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n° 358994 « Tarn et Garonne », dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent saisir la juridiction administrative via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/01/2026**